

Brèves CSE du 30 octobre 2025



1- Consultation sur la mobilisation exceptionnelle de volontaires dans le cadre de ZENIT les 10 et 11 novembre 2025

Rappel : Les 10 et 11 novembre 2025, mobilisation d'agents volontaires.

Dates concernées :

Lundi 10 novembre 2025 (jour de pont) de 9h00 à 18h00 et mardi 11 novembre 2025 (jour férié) de 9h00 à 18h00.

Modalités de mobilisation : Télétravail possible.

Nombre d'agents attendus : en région corse, 4 agents mobilisés (organisation validée avec la DSI).

Priorité de mobilisation :

1. Les agents experts des domaines concernés au sein de la DDO.
2. Appel à un ou plusieurs collaborateurs complémentaires si besoin dans le réseau.

Compensation :

- 11 novembre : majoration à 100% (agents privés) ou récupérée en fonction du statut de l'agent ;
- 10 novembre : jour mobile recrédité.

Le point de vue de la CFE-CGC :

Des discussions ont eu lieu concernant la rémunération des agents mobilisés pour un projet spécifique, avec une demande pour une prime supplémentaire.

Nous regrettons que notre proposition de prime n'ait pas été retenue par la Direction.

Abstention de la CFE-CGC, ci-dessous notre explication de vote :

« Nous avons pris pleinement conscience de l'importance et de l'envergure du projet ZENIT.

Cependant, nous ne pouvons pas accepter la proposition de prendre le jour du 10 novembre en récupération. Nous estimons que cette éventualité ne correspond pas à l'engagement exceptionnel nécessaire pour un projet unique tel que ZENIT.

Nous regrettons également que l'établissement n'ait pas retenu notre proposition de versement d'une prime pour cette journée. Nous considérons que ce projet mérite une reconnaissance particulière, qui pourrait se traduire par une rémunération pour cette journée ainsi qu'une prime. Cette mesure serait non seulement une manière équitable de récompenser les employés pour leur contribution exceptionnelle, mais elle permettrait également à l'établissement de démontrer sa flexibilité et son soutien envers ceux qui œuvrent pour sa réussite.

Les élus (es) CFE-CGC »

2- Information en vue d'une consultation sur la SEF 2024

Quand on parle de SEF, on parle de quoi ?

La SEF c'est la Situation Economique et Financière de France Travail aux niveaux national et régional.

Sont examinés :

- Les documents économiques et financiers : les comptes annuels, les budgets prévisionnels et les rapports de gestion.
- Les orientations stratégiques et les projets d'investissement.
- Les impacts des décisions financières prises par l'établissement sur l'emploi et les conditions de travail.

Une commission prépare les avis et les rapports à l'attention des élus du CSE en amont des consultations obligatoires.

Concernant la SEF 2024, au cours du CSE du mois de novembre, les élus devront se prononcer et voter sur la situation économique et financière de notre établissement.

Le point de vue de la CFE-CGC :

Nos discussions et sujets de préoccupation ont été :

- Comprendre, dans un établissement en constante évolution, les différentes informations transmises par l'employeur afin de rendre un avis motivé sur des sujets cruciaux.
- Comprendre quelles sont les conséquences des choix financiers pris par la Direction (DG/DR) sur le quotidien et les moyens donnés aux agents et aux managers et anticiper également les répercussions de celles-ci (exemples : dépenses liées aux prestations, dépenses liées aux partenariats et de manière générale des dépenses de fonctionnement où sont constatées des fluctuations annuelles notables).

La direction a répondu, à ce stade, à la majorité de nos questions

3- Information en vue d'une consultation sur le projet de réaménagement de l'agence de Bastia

Un plan de réaménagement de l'agence de Bastia a été présenté aux élus, visant à améliorer la sécurité et l'accessibilité. Le plan avait été présenté préalablement aux agents de Bastia par le Chargé Régional de la Sécurité.

Les travaux devraient commencer début janvier 2026. Tout est déjà ficelé, peu de marges de manœuvre. Nous ne sommes plus sur un projet mais une mise en œuvre du réaménagement de l'agence de Bastia en lien avec le plan sureté et ARUM. Sachant que le plan sureté prime sur ARUM.

Aussi, il a été, à l'unanimité, demandé de remettre cette information au prochain CSE, avec un intitulé corrigé « mise en œuvre du réaménagement du site de Bastia » et non projet. Demande acceptée par la Direction.

La planification des travaux à venir a été discutée, avec un engagement à minimiser les nuisances pour le personnel. La DR s'engage à donner aux élus lors du prochain CSE des éléments plus précis sur les impacts concrets de l'activité et les mesures d'accompagnement.

Questions de la CFE-CGC : Nous avons posé plusieurs questions quant au délai de transmission des plans de coordination des travaux et de prévention. Ainsi que sur ce qui pouvait être encore modifié à l'initiative des ELD.

Réponse de la Direction : transmission des plans est prévu sous 10 jours

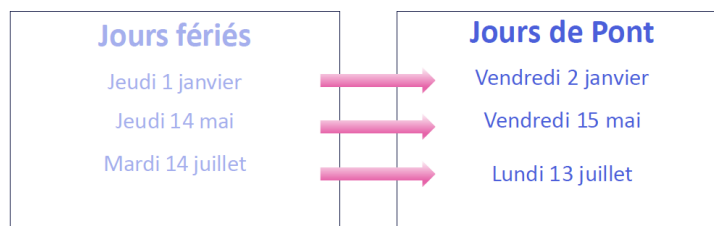
Le point de vue de la CFE-CGC :

A suivre !!!!

4- Information-Consultation jours de ponts et jours fériés 2026

PROPOSITIONS PONTS 2026

Sur les 5 Jours de repos supplémentaires 3 seront attribués aux ponts
et 2 resteront en jours mobiles à prendre (JMOB)



Le point de vue de la CFE-CGC : Vote à l'unanimité

5- Information sur les mesures Handicap issues de la Conférence Nationale du Handicap et de la Loi LPE

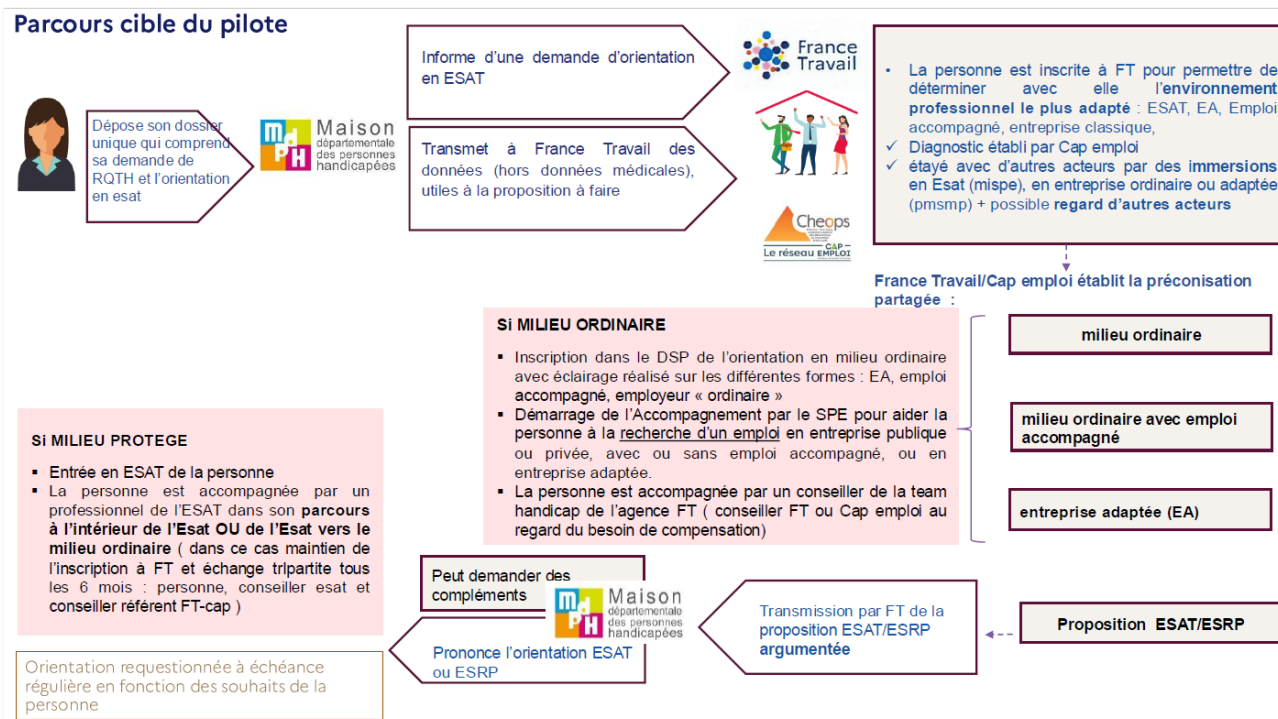
Le document intitulé "Information sur les mesures Handicap issues de la Conférence Nationale du Handicap et de la Loi LPE" présente les nouvelles mesures mises en place pour améliorer l'emploi des personnes en situation de handicap, à la suite de la Conférence Nationale du Handicap (CNH) de 2023.

Voici un résumé des points clés :

Contexte et Objectifs

La Loi Plein Emploi intègre des mesures issues de la CNH, avec un accent sur l'emploi inclusif : la mesure Handimatch que chacun connaît et la mesure 3 de la CNH.

Déploiement Pilote dans 5 départements :



Généralisation : Mise en œuvre progressive dans 11 départements pilotes (demande de la DG d'avoir 1 département pilote par Région), avec une évaluation continue pour ajuster les processus avant un déploiement national prévu au 1er janvier 2027.

Le point de vue de la CFE-CGC :

La Haute-Corse rejoindra ce pilote en janvier 2026. Nous nous attendions à recevoir un bilan plus détaillé des régions pilotes, accompagné de données chiffrées spécifiques pour la Haute-Corse. Ex : À ce jour, combien de personnes en situation de handicap sont concernées par ce dispositif ?

En l'état actuel du déploiement la Direction ne dispose pas de ces données. Aussi, le document présenté ne correspond pas à nos attentes et ne répond pas à nos questions. L'intervenant n'étant bien sûr pas en cause puisque non décideur des documents présentés en séance.

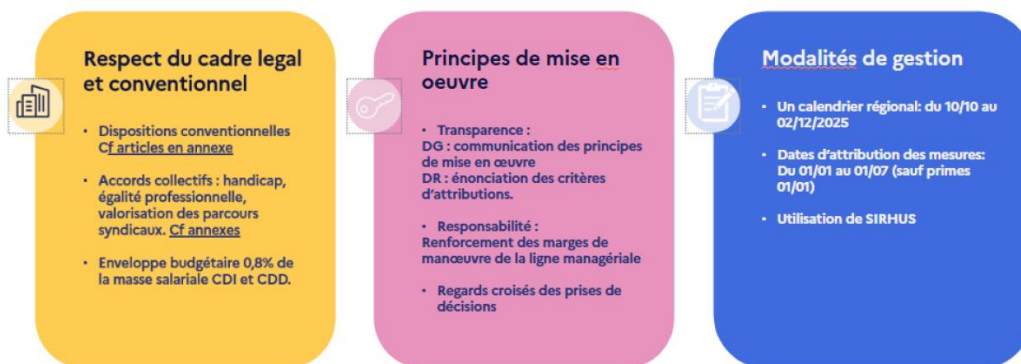
Comme d'habitude, la Direction Générale poursuit son déploiement à "marche forcée" sans prendre le temps de réaliser des bilans, et sans mesurer les impacts sur l'activité, sur la délivrance de notre offre de service, et sur la qualité de vie au travail des collaborateurs (agences, fonctions supports, managers inclus).

Comment ne pas perdre le sens de nos missions face à une multiplication des projets, une vitesse d'exécution toujours croissante, des exigences sans cesse plus élevées, et cela sans moyens humains et financiers adéquats ? À ce rythme, nous risquons "la sortie de route".

6- Lancement campagne promo 2025-2026

Le document vise à établir les principes et modalités pour la campagne de promotions (droit privé) et les opérations de carrière (droit public) pour l'année 2025-2026 au sein de France Travail en Corse.

Le cadre général



Population concernée

L'ensemble des agents de droit privé (CDI et CDD) est éligible à la campagne de promotion à condition d'être présent au 31/08/2025 et toujours présent au 01/01/2026.



Mesures Promotionnelles :

- Changement d'échelon : Reconnaissance des compétences et contributions.
- Changement de niveau : Valorisation des qualifications.

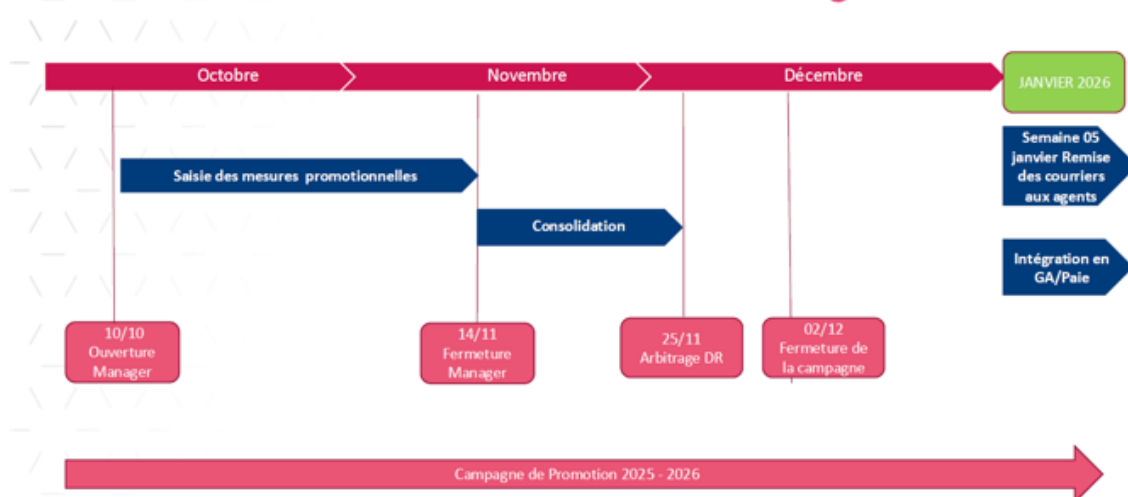
Relèvement de traitement : Accordé aux agents au dernier échelon ou hors amplitude, avec un minimum de 3% à 3,5% d'augmentation selon le statut.

Prime individuelle : Montant standard de 500 euros, avec possibilité d'augmentation sur justification.

Budget : Enveloppe régionale allouée **78 764 €**, avec une réserve de 10 % pour situations particulières.

Calendrier :

Le calendrier au sein de la région :



7- Point ASC :

Présentation du budget Arbre de Noel 2025.

Ci-dessous le détail du budget annuel concernant cet évènement :

SITE	NB AGENTS	NB CDI	NB CDD	PART BUDGET	MONTANT BUDGET
AJACCIO -DR	127	119	8	47,21%	4 721
BASTIA	70	62	8	26,02%	2 602
CORTE-GHISONACCIA	21	18	3	7,81%	781
PV-PROPRIANO	33	29	4	12,27%	1 227
ILE ROUSSE	18	16	2	6,69%	669
TOTAL					10 000

Le point de vue de la CFE-CGC : Vote à l'unanimité

8. Points divers :

La direction des ressources humaines nous informe de la mise en place d'une formation à distance sur la sensibilisation au dialogue social. Cette initiative, ouverte à l'ensemble des agents, vise à renforcer la culture du dialogue et à mieux comprendre les enjeux liés aux relations sociales dans notre environnement professionnel.

Nous encourageons les collègues à s'y inscrire, afin de s'approprier les outils et les principes qui fondent un dialogue social de qualité, respectueux des droits de chacun.

Ce compte rendu résume les points clés abordés lors du CSE et met en lumière les préoccupations exprimées par vos élus CFE-CGC.

Si vous avez besoin d'informations supplémentaires ou d'éclaircissements sur certains points, n'hésitez pas à nous contacter !

**A LA CFE-CGC, NOUS PENSONS QU'IL FAUT PROPOSER,
NEGOCIER ET ARGUMENTER POUR AVANCER !**

Prochain CSE le : jeudi 27 novembre 2025

Vous pouvez nous contacter par mail : syndicat.cfe-cgc-corse@francetravail.fr

Nous restons à votre écoute et à votre service.

Vos élus (es) et RS CFE-CGC.